

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ATHLETISME

Collège SAINT-JOSEPH Cherbourg

AS Cherbourg Athlétisme



DOSSIER de CANDIDATURE 2022-2023

Dates à retenir

Tests de sélection : Mardi 31 Mai 2022 à 17h30 au Stade Postaire de Cherbourg.

Dossier complété à rendre au collège pour le Vendredi 27 mai 2022.

CANDIDAT :

NOM :

PRENOM :

Photo

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

MERE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse email :

PERE :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Adresse email :

Situation scolaire en 2021-2022:

Nom de l'établissement scolaire actuel :

Adresse :

Ville :

Classe suivie : pour une entrée en 6ème 5ème 4ème 3ème

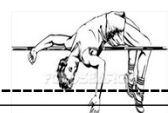
Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Options :

Lettre de motivation

Quelles sont les raisons de ton inscription à la Section Sportive Scolaire Athlétisme ?

Quels sont tes attentes et tes objectifs ?



Peux-tu citer deux de tes qualités principales que tu pourras exprimer et faire partager grâce à la Section Sportive ?

1-

2-

Peux-tu citer deux de tes principaux défauts que tu penses pouvoir essayer de dépasser avec l'aide de la Section Sportive ?

1-

2-

Renseignements sportifs



Pratiques-tu déjà l'Athlétisme ? oui non

Si oui, dans quelle structure ?

Et depuis combien d'années ?

Combien d'heures d'entraînement as-tu par semaine?

Possèdes-tu des diplômes sportifs ? oui non

Si oui, lesquels ?

Pratiques- tu une autre activité sportive en dehors du temps scolaire ? oui non

Si oui laquelle, quand et pour combien d'heures par semaine ?

.....

Pratiques- tu une ou des activité(s) culturelle(s) ? oui non

Si oui la(les)quelle(s), quand et pour combien d'heures par semaine ?

.....

Informations médicales

Votre enfant a-t-il une contre-indication médicale à la pratique de l'Athlétisme en compétition dans le cadre d'une Section Sportive Scolaire ? oui non

Un certificat médical attestant que votre enfant « *ne présente cliniquement aucune contre-indication à la pratique de l'athlétisme à l'entraînement et en compétition dans le cadre d'une Section Sportive Scolaire* », **ainsi qu'un électrocardiogramme** vous seront demandés ultérieurement en cas d'avis favorable.

Antécédents Médicaux

.....
.....

Je, soussigné(e), Mme / Mr Père / Mère /
Représentant légal, demande l'inscription de mon enfant dans la Section Sportive
Scolaire Athlétisme, pour l'année scolaire 2022-2023

Date et Signature
Responsable Légal :

Signature
Elève :

Décision de la Commission de Recrutement de la Section Sportive Scolaire Athlétisme

FAVORABLE DEFAVORABLE

.....
.....

Nom, fonction(s) et signature

REGLEMENT

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE ATHLETISME Collège SAINT-JOSEPH Cherbourg AS Cherbourg Athlétisme

L'athlète inscrit en section sportive s'engage à :

Sur le plan sportif :

- Donner une image positive de la section sportive, du sport en général, du club et du collège.

- Etre acteur de la vie sportive du collège : participer à l'Association Sportive et ce de la 6^è à la 3^è, représenter le collège aux manifestations sportives organisées, au CROSS, à la journée du sport, aux Foulées de la Presse de la Manche...

- Etre inscrit dans un club affilié à la FFA et s'il n'a jamais été inscrit en club affilié à la FFA, s'inscrire à l'AS Cherbourg d'Athlétisme, club partenaire de la section, au cours de sa scolarité et au plus tard dès la 2^è année de section.

- Suivre tous les entraînements d'Athlétisme proposés par la Section Sportive du collège.

- Montrer de l'engagement et du sérieux.

- Respecter les intervenants aux entraînements ainsi qu'en compétition mais aussi les partenaires, les adversaires et les juges.

- Respecter ses partenaires pendant les compétitions en s'attachant à être présent pour ses partenaires, les encourager, les conseiller, les aider, les féliciter et s'acquitter des épreuves sur lesquelles il est engagé avec volonté et effort.

- Porter la tenue du collège lors des compétitions UGSEL et de son club lors des compétitions FFA.

- Respecter les installations et le matériel lors des entraînements et des compétitions.

- Avoir sa tenue de sport et son carnet d'entraînement complété pour chaque séance.

- Participer de façon assidue et active aux cours de section et d'EPS.

- Ne pas recourir à des produits illicites. De la même manière, il s'engage à ne pas consommer d'alcool, de tabac ou de stupéfiants (qu'elle qu'en soit la nature).

Sur le plan scolaire :

- **Suivre** la Section Sportive Scolaire **sur toute sa scolarité**.
- **Respecter** le règlement intérieur du collège, être assidu et ponctuel en classe.
- **Travailler** sérieusement et régulièrement.
- **Travailler** afin d'atteindre ses **ambitions scolaires**. Fournir le travail **nécessaire à sa réussite**.

La famille s'engage à :

- **Inscrire** son enfant à l'**Association Sportive du collège**.
- **Inform**er le bureau de la vie scolaire et le responsable de la Section Sportive **en cas d'absence** à un ou plusieurs entraînements et / ou compétitions. Il pourra être demandé de donner un justificatif écrit.
- **A assurer deux visites médicales par an** et accompagner leur enfant. Une première au mois de septembre pour la délivrance d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et une seconde au mois de mars, pour un bilan physique.
- **Inform**er le responsable de la Section Sportive Scolaire **de l'état de santé** de son enfant.
- **Communiquer** avec les intervenants de la Section Sportive, notamment **en cas de difficulté** pour atteindre les objectifs recherchés.
- **Veiller à l'équilibre de leur enfant** afin de lui permettre une récupération optimale (sommeil, alimentation, loisirs...).
- **S'intéresser** de façon générale **aux résultats et au travail** (sportif et scolaire) de leur enfant.
- **Œuvrer dans le respect des règles de fonctionnement** de la Section Sportive Scolaire « Athlétisme ».
- **Prendre en compte le calendrier des compétitions** donné en début d'année à l'élève pour les prises de rendez-vous médicaux ou autres **afin ne pas pénaliser les équipes**.

Le collège Saint-Joseph et le responsable de la Section Sportive Scolaire s'engagent à :

- **Aménager un emploi du temps** qui permet d'alterner judicieusement les séquences d'Education Physique et Sportive et les entraînements.
- **Développer de façon équilibrée les qualités** physiques de l'élève mais aussi ses qualités techniques à travers la **pratique de toutes les disciplines** de l'Athlétisme.
- Offrir la possibilité à l'élève de **concilier** dans de bonnes conditions, sa **pratique sportive performante et le bon déroulement de sa scolarité**.
- **Permettre** l'acquisition d'une **culture d'équipe** dans le cadre d'un **collectif solidaire**.
- **Développer le goût de l'effort** de l'élève et l'aider à **mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier**.
- **Ouvrir l'élève sur l'extérieur** et développer son **autonomie**.
- Amener l'élève à évoluer dans une **bonne hygiène sportive et de vie** quotidienne et **adopter des comportements de sécurité** pour lui-même et pour les autres.
- Participer à l'**éducation citoyenne** de l'élève.
- Former l'élève à être **jeune officiel** (indispensable à l'engagement d'une équipe en compétition).
- Transmettre en début d'année scolaire, le **calendrier des compétitions UGSEL**.
- Assurer un **suivi étroit avec l'équipe éducative** et participer aux conseils de classe de l'élève afin de suivre la progression de l'élève tant sur le plan scolaire que sportif.
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour que chaque athlète puisse **atteindre son meilleur niveau et optimiser ses potentialités**.
- Demander une **visite médicale** à la famille **si une fatigue importante** et des difficultés scolaires apparaissent.
- **Suspendre l'entraînement** en cas de **difficultés passagères** à concilier pratique sportive et difficulté scolaire, **en cas de fatigue excessive ou de problème de comportement**.
- Etablir un **contact régulier avec les parents**, notamment en cas de difficulté.
 - **Œuvrer dans le respect des règles de fonctionnement** de la Section.

Le club A.S.Cherbourg Athlétisme s'engage à :

- Proposer la première licence FFA à moitié prix.
- Assurer l'encadrement de la section par des entraîneurs diplômés.

Attention :

Le maintien dans la Section Sportive Scolaire sera réétudié après chaque conseil de classe et selon le comportement ET les résultats scolaires et sportifs de l'élève. De même qu'il pourra être remis en question chaque année en fonction de la motivation, de l'assiduité, du comportement ou des résultats scolaires de l'élève.

Le non-respect de ce règlement entraînera une exclusion temporaire ou définitive de la section sportive.

Règlement lu et approuvé par le(s) Responsable(s) Légal(aux)

Nom Prénom

Nom Prénom

Date

Date

Signature

Signature

Règlement lu et approuvé par l'élève candidat à la Section Sportive Scolaire Athlétisme

Nom Prénom

Date

Signature